

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *La passion du sport*

Délibération n° : 459

**Commission :** Sports - Jeunesse - Vie étudiante - Vie associative

Dossier : 191127

**Direction en charge :** Sports Jeunesse et Vie associative

**Objet :** Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour l'extension du gymnase du Puits Thibaud avec Saint-Étienne Métropole - Avenant n°1 - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/11/2019

**Compte rendu affiché le :** 10/12/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

**Absents-Excusés :**

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

**Absents :**

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

**Politique :** *La passion du sport*

Délibération n° : 459

**Commission :** Sports - Jeunesse - Vie étudiante - Vie associative

Dossier : 191127

**Direction en charge :** Sports Jeunesse et Vie associative

**Objet :** Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour l'extension du gymnase du Puits Thibaud avec Saint-Etienne Métropole - Avenant n°1 - Approbation.

**□ Rappel et Références :**

Dans le cadre de l'opération de prolongement de la troisième ligne de tramway, une sous-station électrique (sous-station Bardot) est implantée le long du gymnase du Puits Thibaud qui est la propriété de la Ville de Saint-Etienne.

En lien avec les travaux de construction de cette sous-station, la Ville de Saint-Etienne a souhaité réaliser des travaux d'amélioration architecturale du gymnase permettant ainsi la création d'une véritable façade ouverte sur le parking (création d'une entrée, de bureaux, d'un couloir d'accès aux vestiaires, de sanitaires). Ces travaux ont permis d'améliorer l'usage de l'équipement.

Les travaux de réalisation de la sous-station électrique relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole et les travaux d'amélioration architecturale du gymnase relevant quant à eux de la compétence de la Ville de Saint-Etienne, une convention de maîtrise d'ouvrage unique a été signée le 19 juillet 2018, pour confier à Saint-Etienne Métropole la maîtrise d'ouvrage du gymnase.

La Ville de Saint-Etienne remboursera à Saint-Etienne Métropole, les coûts liés aux travaux d'amélioration architecturale du gymnase augmenté de la TVA.

**□ Motivation et Opportunité :**

La Ville de Saint-Etienne étant bénéficiaire d'une subvention de 103 500 € votée par la Région Auvergne Rhône-Alpes le 20 décembre 2018 (au titre du renouvellement urbain) pour les travaux effectués sur le bâtiment du gymnase Puits Thibaud, il est nécessaire de préciser, par avenant, les modalités de financement afin de permettre le versement de la subvention régionale à la Ville.

En outre, le coût réel du projet étant maintenant arrêté, il est nécessaire de le préciser par avenant.

**□ Contenu :**

Conformément à l'article 6 de la convention, le coût définitif de l'amélioration architecturale du gymnase est arrêté à la somme de 228 486 € HT (202 249 € HT de travaux et 26 237 € HT de frais de maîtrise d'ouvrage).

Dans la mesure où Saint-Etienne Métropole assure la maîtrise d'ouvrage unique du projet, l'ensemble du coût du projet sera pris en charge par elle, la Ville de Saint-Etienne ne remboursant que les coûts liés aux travaux d'amélioration architecturale du gymnase augmenté de la TVA.

Par ailleurs, la Ville de Saint-Etienne est autorisée à percevoir des subventions pour financer les travaux qui relèvent de sa compétence (travaux du gymnase).

**□ Maîtrise d'ouvrage :**

**□ Point Financier :**

o Coût total investissement TTC : 70 183,20 € TTC

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>	70 183,20€					
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel						

